

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	71
----	----	----

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	21

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
04 DECEMBRE 2023

Date d’Affichage
04 DECEMBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°282_2023

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 25- Désignation des représentants au Conseil d’Administration de la Régie Communautaire à personnalité morale de l’Eau et de l’Assainissement Collectif (RCEA)

Exposé des motifs

Dans le cadre de la modification des statuts de la Régie communautaire à personnalité morale de l'Eau et de l'Assainissement Collectif (RCEAC), il convient de désigner les représentants du Conseil d'Administration dans les conditions mentionnées aux statuts modifiés.

Le conseil d'administration est composé de :

- Treize (13) représentants issus du Conseil de communauté
- Sept (7) représentants choisis parmi les usagers de la régie ayant une compétence dans les attributions de la régie.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRÉ » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2221-1 et L.2221-4 et R.2221-6 et R.2221-8 ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2019 du 16 décembre 2019 et n°31_2020 du 26 février 2020 portant sur la création de la Régie communautaire dotée de la personnalité moral et l'autonomie financière de l'Eau et de l'Assainissement Collectif du Bassin Graulhetois ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 11 décembre portant sur la modification des statuts de la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement collectif dite RCEA ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **procède** à la nomination des membres du Conseil d'Administration de la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement collectif et désigner les administrateurs suivants :

1) Représentants du Conseil de communauté (13) :

- René Andrieu
- Blaise Aznar
- Florence Belou
- Mathieu Bless
- Paul Boulvrais
- Bertrand Bouyssié
- Olivier Damez
- Ortega Fernand
- Nicolas Géraud
- Michelle Lavit
- Pascale Puibasset
- Paul Salvador
- François Vergnes

2) Représentants des usagers (7) :

- Jean Barbaste
- Marielle Bove
- John Dodds
- Maryse Escribe
- Loic Favarel
- Jacques Michelet
- Guy Peyre

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 29 DEC. 2023

- publication - mise en ligne
Le 29 DEC. 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR



Pour extrait conforme,
Fait le jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023



ID : 081-200066124-20231211-282_2023-DE